

# COUP DE POUCE FIGRA 2015

25-29 mars 2015 - Le Touquet-Paris-Plage

## PRÉ-SÉLECTION DOSSIER D'INSCRIPTION

Avec le partenariat de

### la CCAS

(Caisse Centrale des Activités Sociales du personnel  
des Industries Electrique et Gazière)

et

**Pictanovo** - Lille Region Image Community



# PRÉSENTATION

## « COUP DE POUCE FIGRA 2015 »

### CONCEPT

Permettre à un réalisateur d'aller au bout de son projet de film en lui donnant un coup de pouce.

### LE COUP DE POUCE : POURQUOI ?

Défendre un projet documentaire est une étape importante dans l'évolution professionnelle des réalisateurs. Après avoir réalisé un premier film, le deuxième projet est en route. Grâce à ce projet, les réalisateurs souhaitent rencontrer un producteur. Il est difficile de défendre un projet à ce stade transitoire. Le FIGRA souhaite jouer le rôle de tremplin en permettant à ces nouveaux talents de rencontrer des producteurs et des diffuseurs.

### LE COUP DE POUCE : COMMENT ?

Le FIGRA veut sortir de l'exercice du pitch et accompagner le projet de film. La présélection effectuée par le FIGRA donnera le ton et un dialogue s'engagera avec les réalisateurs autour des projets proposés. Le FIGRA se charge de rechercher des réalisateurs de premiers films. Le comité de sélection choisit **5 projets de films** et visionne les premiers films des réalisateurs. Les cinq sélectionnés présenteront leur projet au jury professionnel. Deux d'entre eux seront primés avec le « **Prix Coup de Pouce FIGRA 2015 - Parrainé par la CCAS** » et « **La Mention spéciale FIGRA 2015 - Parrainé par Pictanovo** ». Le vendredi 27 mars 2015, les réalisateurs participeront à la rencontre des producteurs et diffuseurs invités sur le FIGRA. Les cinq projets seront mis en avant dans le catalogue « Coup de pouce FIGRA 2015 ».

### À QUI S'ADRESSE LE COUP DE POUCE ?

#### → Aux réalisateurs :

qui ont déjà réalisé un premier film (étudiants, indépendants, réalisateurs qui se révèlent à tout âge) montrant ainsi leur capacité de réalisateur à mener un projet à terme et à tenir leurs engagements, qui ont écrit un projet pour un second film (l'idée, le résumé, la note d'intention, le scénario, le dispositif image et son, le traitement de l'image et du son ; et qui ont pu filmer des rushes de repérages.)

Le FIGRA recherche un genre bien particulier : un projet de film dit « Documentaire de société » ou « Grand reportage d'actualité ». Le projet de film affirme le regard et le point de vue du réalisateur concernant les faits marquants de société, de l'actualité ou de l'Histoire contemporaine.

#### → Aux producteurs :

en recherche de projets d'auteur, qui sont conviés à assister à la rencontre et à se procurer le catalogue du « Coup de pouce 2015 ». Le FIGRA encourage les coproductions et la mise en contact de sociétés de production autour d'un projet international.

À noter : le projet de Marjolaine Grappe « Guantanamo Limbo » lauréat « Prix Coup de Pouce 2012 - Parrainé par la CCAS » a été diffusé sur ARTE et a gagné le GRAND PRIX - de 40 min. du FIGRA 2014. Le projet de Valentine Bourrat « La guerre des flèches » lauréat « Prix Coup de Pouce 2014 - Parrainé par la CCAS » co-réalisé par Thomas Dandois et co-produit par ARTE. Ils ont été arrêtés en Indonésie au début du tournage le 6 août dernier et ont été libérés le 24 octobre 2014.



## LE COUP DE POUCE : C'EST QUOI ?

### → Un catalogue

Le catalogue présente les auteurs sélectionnés et leurs projets. Il est distribué à tous les professionnels du FIGRA.

### → Le Prix Coup de Pouce FIGRA 2015 - Parrainé par la CCAS

Ce prix correspond à une :

Une bourse d'aide à la création de 1500 € apportée par la CCAS

Une bourse d'aide à l'écriture de 1000 € apportée par PICTANOVO

Le FIGRA s'engage à suivre le déroulement de la réalisation du film et à le diffuser à l'occasion du FIGRA de l'année suivante.

### → La participation éventuelle à la sélection du «Prix ESJ-FIGRA Première Œuvre»

(Voir l'article 7 du règlement ci-joint)

## LES CRITÈRES DU COUP DE POUCE

- Présenter un projet de film dit « Documentaire de société et grand reportage d'actualité » n'ayant pas encore signé de contrat avec un producteur.
- Présenter un projet de film en tant que réalisateur exclusivement et non en tant que producteur.
- Ne pas avoir déjà organisé le tournage dans la période qui précède la présentation du projet au jury Coup de Pouce
- Avoir réalisé un premier film.  
(Sous-titrer ou doubler son premier film en français ou en anglais pour les films étrangers)
- Respecter les consignes relatives aux documents demandés (nombre de lignes et de pages).

Il n'y a aucun critère de support concernant le projet de film, ni aucun critère d'âge.

N.B. : Pour toute information supplémentaire sur le FIGRA – Festival International du Grand Reportage d'Actualité et Documentaire de Société – Les Ecrans de la Réalité – consultez notre site : [www.figra.fr](http://www.figra.fr)

**TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS  
IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 10 JANVIER 2015 À :**

COUP DE POUCE 2015 / FIGRA - CesArts Événements

BP 103

13701 La Ciotat Cedex



# DOSSIER DE CANDIDATURE « COUP DE POUCE FIGRA 2015 »

**Ce dossier de candidature est à remplir dactylographié**, en l'ouvrant avec votre navigateur web (Safari, Google Chrome, Internet Explorer, etc.) ou avec Adobe Reader (logiciel en téléchargement gratuit).

## RÉALISATEUR

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Email :

Site web :

Expérience antérieure dans l'audiovisuel :

## ASSOCIATION / UNIVERSITÉ / ORGANISME

(à compléter si nécessaire)

Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Email :

Nom de la personne référente :

Site web :



## PREMIER FILM REALISÉ

Titre du film :

Durée :

Date de réalisation :

Production :

Diffusion (Festivals, télévision, internet) :

## PROJET DE FILM PROPOSÉ

Titre du film :

Durée envisagée :

Format (reportage, documentaire, etc) :



## ENGAGEMENT

Le réalisateur, par la signature du dit document, s'engage à être présent lors du « Coup de pouce FIGRA 2015 », à présenter son projet de film devant un jury professionnel, à participer à la rencontre professionnelle, qui aura lieu le vendredi 27 mars 2015, à accepter toutes les clauses du règlement « Coup de pouce FIGRA 2015 ».

Je, soussigné (e) \_\_\_\_\_ m'engage à participer au FIGRA 2015 si mon projet de film est sélectionné dans le cadre du « Coup de pouce 2015 ».

Fait à :

le :

Signature :

## AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DES DROITS

Je soussigné (e) :

en qualité de :

reconnais avoir pris connaissance du règlement du « Coup de pouce 2015 » et en accepte les termes.

En conséquence, j'autorise le FIGRA à conserver dans la vidéothèque du FIGRA, une copie DVD du « premier film », et ce sans exploitation commerciale.

Fait à :

le :

Signature :



## PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT POUR LA PRÉ-SÉLECTION

→ Le dossier d'inscription « Coup de Pouce – présélection 2015 » complètement dactylographié et imprimé avec les engagements signés et datés.

→ Un CD contenant :

- **la présentation du candidat** (5 lignes max – format Word, Open office)

Cette courte présentation est destinée à vous présenter sur le catalogue « Coup de Pouce – FIGRA 2015 » et lors de la présentation de l'événement aux professionnels.

- **la fiche technique du projet en français** (format Word, Open office) :

Équipe complète ; durée du film ; budget prévisionnel du film ; temps de réalisation envisagé du film (repérages, tournage, post-production) ; diffuseur envisagé.

- **le résumé du projet de film proposé** (5 lignes max – format Word, Open office)

Le résumé est destiné à présenter votre projet sur le catalogue « Coup de Pouce – FIGRA 2015 ».

- **le résumé du premier film déjà réalisé et proposé à la vidéothèque FIGRA** (5 lignes max – format Word, Open office)

Le résumé est destiné à présenter votre film sur le catalogue « Coup de Pouce – FIGRA 2015 ».

- **le synopsis en français** (impérativement de 1 à 3 pages max.) :

Le synopsis « raconte l'histoire » avec ses lieux, ses personnages, dans sa globalité et selon sa chronologie propre. Il ne comporte pas de termes techniques et doit pouvoir être lu par tout le monde.

- **la note d'intention filmique : dispositif et traitement audiovisuels** (impérativement de 1 à 3 pages max.) :

Ce document indique le traitement audiovisuel. Ces précisions peuvent concerner la mise en image, le traitement filmique et les moyens techniques envisagés (son, montage, éléments de mise en scène, utilisation d'archives etc.).

- **une photo du réalisateur** en format JPEG, 300 dpi,

- **une photo représentative du projet de film** en format JPEG, 300 dpi

→ Le CV du Réalisateur imprimé (Attention aux critères d'inscription – page 2)

→ Le DVD du 1er film

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter : [coupdepouce@figra.fr](mailto:coupdepouce@figra.fr)



# RÈGLEMENT COUP DE POUCE - FIGRA 2015

## ART.1 – PARTICIPANTS

PEUVENT CONCOURIR : TOUS LES RÉALISATEURS OU JOURNALISTES FRANCOPHONES, SANS DISTINCTION D'ÂGE OU DE NATIONALITÉ.

## ART. 2 - CRITÈRES D'INSCRIPTION

UN PREMIER FILM DOIT AVOIR ÉTÉ RÉALISÉ ET ÊTRE DISPONIBLE SUR DVD.

LE PROJET DE FILM DOIT AVOIR ÉTÉ ÉCRIT PAR L'AUTEUR DU PROJET ET TOUTES LES PIÈCES DEMANDÉES DOIVENT ÊTRE FOURNIES IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 10 JANVIER 2015.

LES RÉALISATEURS N'ONT AUCUN CONTRAT SIGNÉ AVEC UN PRODUCTEUR POUR LEUR PROJET DE FILM DOCUMENTAIRE.

NE PAS AVOIR DÉJÀ EFFECTUÉ LE TOURAGE DU FILM AVANT LA PRÉSENTATION AU COUP DE POUCE  
CES QUATRE CONDITIONS SONT DÉTERMINANTES POUR L'INSCRIPTION DES FILMS À LA PRÉSÉLECTION DU « COUP DE POUCE FIGRA 2015. »

## ART. 3 - TRADUCTION ET SOUS-TITRES

LES PROJETS DE FILMS DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉS EN FRANÇAIS, POUR LES PREMIERS FILMS, LES INTERVIEWS ET LES COMMENTAIRES DOIVENT ÊTRE TRADUITS EN FRANÇAIS (DOUBLÉS OU SOUS-TITRÉS) POUR LA VERSION DIFFUSÉE À LA VIDÉOTHÈQUE DU FESTIVAL.

POUR LA PRÉSÉLECTION, LES PARTICIPANTS ÉTRANGERS DOIVENT FOURNIR UN DVD EN VERSION ORIGINALE SOUS-TITRÉE OU DOUBLÉE EN FRANÇAIS.

## ART. 4 - CONDITIONS GÉNÉRALES

LES PROJETS DE FILMS ET DVD DE PREMIERS FILMS PROPOSÉS À LA SÉLECTION DEVRONT IMPÉRATIVEMENT PARVENIR AVANT LE 10 JANVIER 2015 À L'ADRESSE DU FIGRA (ART. 9). AUCUNE DÉROGATION N'EST POSSIBLE.

LES COPIES DVD EFFECTUÉES PAR LES CANDIDATS DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR QUE LA QUALITÉ DE L'IMAGE ENREGISTRÉE SOIT OPTIMALE.

## ART. 5 – INSCRIPTIONS

LES INSCRIPTIONS DEVRONT PARVENIR IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 10 JANVIER 2015, MINUIT. ELLES SERONT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNÉES (CF: PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT) DE :

UN DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLÈTEMENT REMPLI, AVEC LES ENGAGEMENTS SIGNÉS ET LES DOCUMENTS SUIVANTS :

LA PRÉSENTATION DU CANDIDAT

LA FICHE TECHNIQUE,

LE RÉSUMÉ DU PROJET DE FILM PROPOSÉ

LE RÉSUMÉ DU PREMIER FILM DÉJÀ RÉALISÉ ET PROPOSÉ À LA VIDÉOTHÈQUE FIGRA

LE SYNOPSIS DU FILM PROPOSÉ

LA NOTE D'INTENTION DU RÉALISATEUR

LA NOTE DE TRAITEMENT FILMIQUE

UNE PHOTO DU RÉALISATEUR EN FORMAT JPEG, 300 DPI,

UNE PHOTO REPRÉSENTATIVE DU PROJET DE FILM

UN CV DU RÉALISATEUR (EN FRANÇAIS OU ANGLAIS)

UN DVD DU PREMIER FILM

LA SÉLECTION DES PROJETS DE FILMS IMPLIQUE LA PRÉSENCE DES RÉALISATEURS LORS DU « COUP DE POUCE 2015 » ET À LA RENCONTRE QUI SUIT LE VENDREDI 27 MARS 2015. (CF. AUTORISATIONS)

## ART. 6 – SÉLECTION

LE FIGRA RECEVANT LA TOTALITÉ DES PROJETS, S'ASSURERA DE LEUR QUALITÉ POUR ÊTRE SÉLECTIONNÉS ET PARAÎTRE AINSI DANS LE CATALOGUE « COUP DE POUCE FIGRA 2015 ». UN COMITÉ DE SÉLECTION DU FIGRA CHOISIRA LES 5 RÉALISATEURS QUI PRÉSENTERONT LEUR PROJET DEVANT LE JURY.

LES LAURÉATS SERONT INFORMÉS EN FÉVRIER 2015. (CF. PRÉSENTATION COUP DE POUCE).





## **ART.7 – PRIX**

LES PROJETS DES FILMS SÉLECTIONNÉS PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION DU FIGRA SERONT SOUMIS À UN JURY PROFESSIONNEL, COMPOSÉ DE CINQ MEMBRES. CHAQUE CANDIDAT DISPOSERA DE 10 MINUTES POUR LA PRÉSENTATION DE SON PROJET DE FILM DEVANT LE JURY POUR RÉPONDRE À SES DIVERSES QUESTIONS.

LE PREMIER FILM POURRA, APRÈS SÉLECTION, PARTICIPER AU PRIX ESJ-FIGRA DÉCERNÉ PAR UN JURY D'ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE.

## **IMPORTANT**

L'OBTENTION DE LA BOURSE GLOBALE (CF: DESCRIPTION DANS PRIX « COUP DE POUCE FIGRA 2015) IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE LAURÉAT « COUP DE POUCE FIGRA 2015» ET L'ASSOCIATION CESARTS ÉVÉNEMENTS ; AINSI QU'UN CONTRAT ENTRE LE LAURÉAT ET UN PRODUCTEUR INDÉPENDANT, S'ENGAGEANT À RÉALISER LE PROJET DU FILM PRIMÉ « COUP DE POUCE FIGRA 2015».

LA SIGNATURE DE CES DEUX CONVENTIONS EST ABSOLUMENT INDISPENSABLE AU DÉBLOCAGE DES FONDS. L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS REND CADUQUE LA BOURSE DU FIGRA.

## **ART. 8 - JURY**

LE JURY « COUP DE POUCE » EST CHOISI PARMIS LES PERSONNALITÉS DU MONDE AUDIOVISUEL FRANÇAIS OU ÉTRANGER. LE JURY EST COMPOSÉ DE 5 MEMBRES, PRODUCTEURS ET DIFFUSEURS PRÉSENTS AU FIGRA 2015.

## **ART. 9 - DÉPÔT DES PROJETS**

LE DOSSIER COMPLET DOIT ÊTRE ADRESSÉ À : « COUP DE POUCE FIGRA 2015 » CESARTS ÉVÉNEMENTS - BP 103 - 13701 LA CIOTAT CEDEX FRANCE LES FRAIS D'ENVOI SONT À LA CHARGE DE L'EXPÉDITEUR, QUI RENONCE A TOUT RECOURS CONTRE LES ORGANISATEURS DU FIGRA, Y COMPRIS POUR LES SINISTRES OU PERTES POUVANT SURVENIR LORS DE CETTE EXPÉDITION. LES ORGANISATEURS PRENDRONT EN CHARGE LES FRAIS D'ASSURANCE DÈS LA RÉCEPTION DES DOSSIERS ET CE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA MANIFESTATION. AUCUN DOSSIER N'EST RETOURNÉ AUX CANDIDATS.

## **ART. 10 - AUTORISATION DU PARTICIPANT**

LE FIGRA DEMANDE AU(X) PROPRIÉTAIRE(S) DES DROITS À CONSERVER LE DVD DE L'ŒUVRE SÉLECTIONNÉE DANS LA VIDÉOTHÈQUE DU FIGRA SANS EXPLOITATION COMMERCIALE. LE FIGRA NE RETOURNERA PAS LES DVDS DES FILMS DES RÉALISATEURS NON SÉLECTIONNÉS. (CF. AUTORISATION DOSSIER D'INSCRIPTION).

## **ART. 11 - PROMOTION DES FILMS**

LES RÉALISATEURS S'ENGAGENT FORMELLEMENT À CITER ET À COMMUNIQUER LEUR SÉLECTION AU « COUP DE POUCE FIGRA 2015 » AUX GÉNÉRIQUES DES FILMS OU DES ÉMISSIONS, LORS DE LEUR DIFFUSION OU REDIFFUSION, AINSI QUE DANS TOUS LES SUPPORTS (DOSSIER DE PRESSE, TV, CINÉMA, INTERNET, RÉSEAUX SOCIAUX, ETC.) LE LAURÉAT DU « PRIX COUP DE POUCE FIGRA 2015 - LE TOUQUET-PARIS-PLAGE », AURA L'OBLIGATION DE MENTIONNER L'APPELLATION EXACTE DU PRIX : « PRIX COUP DE POUCE FIGRA 2015 PARRAINÉ PAR LA CCAS » ET « MENTION SPÉCIALE FIGRA 2015 PARRAINÉ PAR PICTANOVO ».

## **ART. 12 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

LA PARTICIPATION AU COUP DE POUCE SOUS-ENTEND LA PLEINE ET ENTIÈRE ACCEPTATION, SANS RÉSERVE, DU PRÉSENT RÈGLEMENT, QUE VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT CONSERVER. DEVANT LE JURY POUR RÉPONDRE AUX DIVERSES QUESTIONS.

